



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

- *Règlement no 2023-01-A modifiant le règlement de taxation no 2023-01 afin d'ajuster la tarification pour l'accès aux relevés de taxes via l'accès professionnel*

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à info@eastman.quebec.

Ce règlement entre vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À EASTMAN, ce 3 mai 2023

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier